

Assurance des soins dentaires

Couverture complémentaire pour les traitements dentaires.

Frais de traitements en cas de maladie ou d'accident

Classe 1

75% des frais max. Fr. 1'000.-

Classe 2

75% des frais max. Fr. 3'000.-

Classe 3

75% des frais max. Fr. 15'000.-

Exemples de prestations prises en charge par l'assurance des soins dentaires : les traitements orthodontiques, les extractions dentaires, les caries.